Image not found or type unknown

Paiement de pension alimentaire, jeune adulte

Par **garance**, le **10/04/2008** à **16:09**

Bonjour. Je me permets de soumettre mon problème qui est le suivant:

Divorcée depuis quatre ans, je touchais une pension alimentaire mensuelle de 56 euros pour mon fils, qui vient de prendre 18 ans. Il avait signé un contrat d'apprentissage en juillet mais a dénoncé ce contrat en janvier. pour l'instant il fait des petits boulots par interim en attendant de reprendre ses études en septembre. Son père ne veut plus me verser la pension alimentaire, en alléguant qu'il ne poursuit plus d'études. Cependant, il est stipulé dans le jugement de divorce, que la pension est due tant que le jeune ne gagne pas le SMIC. Ce calcul du SMIC se fait-il mois pas mois, ou bien sur l'année lors de la déclaration de revenus? Dois-je interpeler le juge des affaires familiales? Il est bien évident que vu le montant de la pension je ne peux me permettre de prendre un avocat!

Merci d'avance des conseils que vous pouvez m'apporter.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés